

LUCARNE

NUMERO SPECIAL U.N.C.U.

« LES FEMMES : UN ATOUT POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DU SPORT ? »

Historiquement, la culture sportive repose sur une distinction radicale entre hommes et femmes... Cette situation est incontestablement le reflet d'une société établissant une nette séparation entre les deux sexes, en termes de rôles et de statuts. Dès lors, l'affirmation progressive de la femme au sein du « monde sportif » suppose-t-elle l'élimination de certains préjugés vivaces, parfois entretenus par des discours convenus.

Il n'est pas dans l'intention des organisateurs de **l'Université Sportive d'Été 2002**, rassemblant l'Union Nationale des Clubs Universitaires et l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs Français, de proposer un itinéraire socio-historique de l'émancipation culturelle de la femme sportive, tout au long du XXème siècle. En revanche, l'U.S.E., à sa façon, entend faire un rapide point d'actualité sur cette question, mais elle ambitionne surtout d'envisager la « femme sportive » comme un atout dans l'avenir possible du sport au XXIème siècle, capable d'apporter une nuance originale, de contribuer à l'affirmation de valeurs majeures et de garantir la crédibilité d'une culture authentique reposant sur une éducation exigeante.

Commentaire du thème

L'écueil principal de l'entreprise est sans nul doute d'éviter tout glissement vers l'exaltation d'une conception féministe du sport qui opère en fait comme « une discrimination sexiste à l'envers ». La question n'est pas tant de tendre vers une égalité hommes-femmes dans la ou les pratiques sportives que vers une égalité de reconnaissance de celles-ci. Il s'agit de rendre compte de la présence féminine dans le sport, à ses différents niveaux possibles d'implication, de manière à en identifier des apports incontestables à mettre à l'actif des femmes. Autrement dit donner la parole à toutes ces femmes ou jeunes filles qui pratiquent le sport, qui l'encadrent ou le dirigent, qui informent sur le sport, qui le critiquent ou qui critiquent les hommes qui le contrôlent ; sans oublier non plus toutes celles qui souhaiteraient accéder à ce domaine d'activités et qui peuvent avoir des revendications à formuler.

Dans un premier temps, voulu court, il importera de procéder à un « état des lieux » de la présence féminine dans le sport d'aujourd'hui, en fonction des différents types d'implication identifiés (féminisation des pratiques sportives, réalité de la parité entre hommes et femmes à des postes de responsabilités, place de la mixité au cœur de la culture sportive...). En toute hypothèse, si les femmes sont, pour une part, l'avenir du sport, encore faut-il que les données statistiques permettent de conclure qu'un seuil critique est désormais franchi.

Dans un second temps, voulu plus long, il s'agira pour les participants rassemblés à l'occasion de l'U.S.E., d'explorer quelques axes étant susceptibles d'opérer comme des vecteurs du changement, de

l'innovation et d'enrichissement de la culture sportive. Se définirait ainsi une plus value culturelle dans le sport, à mettre au crédit des femmes. Dans la démarche d'ensemble retenue pour le déroulement des travaux, le premier temps permettra de vérifier en quoi les valeurs universelles (balayant les arbitraires et les prétendues différences entre les deux sexes) sont susceptibles de rendre compte des progrès du sport. Le second temps s'emploiera à montrer comment la femme est à même de favoriser la promotion de valeurs particulières et positives, susceptibles d'enrichir le sport (conception de l'engagement personnel, respect de la règle sportive, de l'adversaire, conception de l'éthique, etc.)

.../...

Sommaire

Les femmes un atout pour construire l'avenir du sport

Programme de l'USE 2002

Extrait du rapport du FORUM 2001 des Jeunes Dirigeants des Clubs Universitaires

4ème FORUM des Jeunes Dirigeants à DIJON

Réflexion sur les CONVENTIONS entre les Universités et les Clubs Universitaires.

Les travaux en cours à l'UNCU

Lu dans LUCARNE N° 122

Au revoir JACQUES

Suite de la page 1

Ce particularisme positif peut, le cas échéant, se caractériser par la revalorisation de la performance et de la compétition.

L'esthétique, l'engagement désintéressé, le dévouement peuvent paraître alors les traits propres à l'activité féminine. D'autres spécificités méritent aussi d'être débattues, tel le sentiment de culpabilité résultant de la contradiction apparente entre le statut de mère de famille et le droit au sport...

Le sport pouvant être abordé en fonction de priorités variables des priorités affichées, il conviendra de ne pas forcer le contraste entre hommes et femmes. Une pluralité d'attitudes possibles caractérise les formes d'implication sportive. Un discours prônant, pour les femmes et les jeunes filles, le renoncement à la culture sportive, constitue toutefois une régression par rapport aux valeurs faisant de toute personne l'égal de tout autre. Le sport pour tous est aussi le sport pour et par les femmes.

PROGRAMME

LUNDI 26 AOUT 2002

A partir de 10 h : Accueil des participants

15 h 30 : Ouverture de l'Université Sportive d'Été

16 h à 19 h :

1^{er} temps : Y a-t-il un "style féminin" dans la vie politique, la vie économique ?

(Pause à 17 h 30)

2^{ème} temps : Historique et synthèse des différents travaux déjà réalisés sur le sujet des relations de la "femme et du sport"

19 h 30 : pot de bienvenue

MARDI 27 AOUT

9 h à 12 h 15 :

La "femme éducatrice" : la mère, la formatrice, l'entraîneuse.

(Pause à 10 h 30)

La "femme dirigeante" : existe-t-il un style féminin compatible avec les objectifs d'un club ou d'une fédération sportive ?

MERCREDI 28 AOUT

9 h à 12 h 15 :

La "femme journaliste" :

Epouse-t-elle les idées dominantes de sa corporation ?

(Pause à 10 h 30)

Quel regard spécifique a-t-elle sur le sport en général et le sport des femmes en particulier ?

JEUDI 29 AOUT

9 h à 12 h 15 :

La "femme pratiquante" :

La femme : sujet d'une pratique originale ?

La femme : objet d'un système éducatif ?

(Pause à 10 h 30)

La femme : objet ou créatrice du spectacle sportif : entre héroïsation et érotisation ?

Soirée « SURPRISE »...

VENDREDI 30 AOUT

9 h à 11 h :

Perspectives pour le XXI^{ème} siècle.

La spécificité des apports féminins au sport comme atout pour l'avenir.

(Pause à 10 h 30)

11 h 15 à 12 h 15 : Clôture de l'Université Sportive d'Été

Après midi : sortie à CANTERBURY

SAMEDI 31 AOUT

Départ des participants.

Madame Marie-Georges BUFFET (Ancienne Ministre de la Jeunesse et des Sports) animera le premier temps de cette Université sportive d'Été.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

COMPLEMENTAIRES

CONTACTER LE SECRETARIAT DE L'UNCU

180, avenue Gaston Berger – 59000 LILLE

Tél. : 03.20.58.91.80 – Fax : 03.20.58.91.87

E-Mail : isabellec@luc.asso.fr

Extrait du rapport du FORUM des JEUNES DIRIGEANTS 2001

« L'attractivité des clubs universitaires »

Le cinquième forum des jeunes dirigeants de l'U.N.C.U. a eu lieu pour la troisième fois à Reims les 23, 24 et 25 mars 2001.

Objectifs du forum :

1. Maintenir un tissu relationnel de qualité entre des jeunes dirigeants des clubs universitaires, favoriser la collaboration entre les clubs dans un contexte convivial.
2. Définir une stratégie pour aider les clubs à devenir plus attractifs.

Il semble que ce soit les jeunes dirigeants qui doivent être le plus possible à l'origine de nouvelles sections. En effet ce sont eux qui savent mieux que quiconque quelles sont les nouvelles tendances sportives de la jeunesse d'aujourd'hui.

De plus c'est bien là un excellent terrain de stage de l'apprentissage à la citoyenneté.

C'est à travers les CLSH à dominante sportive que le projet éducatif du Club Universitaire est certainement le plus facile à appréhender à comprendre. C'est une bonne façon d'adhérer pour éventuellement devenir un militant.

III. LE « U » DES CLUBS

Représentation externe (à l'Université) :

« Dans la cité » il semble que beaucoup pensent que les clubs universitaires sont réservés exclusivement aux étudiants.

Il est vrai que les Universités ne montrent pas nécessairement une bonne image de l'ouverture ! La communication de l'Université avec son environnement n'est pas toujours aussi facile pour la cité. L'Université apparaît souvent comme un monde fermé qui semble s'opposer à sa vocation "universelle" On peut donc comprendre cette position frileuse des habitants de la Ville où est implantée l'Université.

Comment transformer cette représentation ?

Un certain nombre de pistes peuvent être poursuivies.

Une solution pourrait être d'aller directement implanter des activités dans la « cité » en utilisant les locaux de la

municipalité (écoles, gymnases).

Certains clubs ont la chance d'avoir recruté leurs intervenants dans les établissements scolaires pour créer une continuité entre la section et le quotidien des jeunes.

C'est un cheminement qu'il faudrait avoir en liaison avec certaines écoles primaires et certains Collèges en créant des relations privilégiées.

Les enfants peuvent être informés et éventuellement recrutés grâce au C.R.I.J, médias et le « bouche à oreille ».

Les CLSH à Dominante Sportive de nos Clubs sont certainement le meilleur véhicule de communication qui permet de faire comprendre aux enfants et aux parents la richesse du Club Universitaire.

Représentation interne (à l'Université) :

La discussion a fait apparaître que dans beaucoup de clubs, une situation ambiguë s'est installée dans les inter-relations avec la F.N.S.U et les S.I.U.A.P.S. Ceux-ci viennent limiter les actions des Clubs Universitaires.

En effet, la proximité géographique et l'utilisation de locaux communs et d'encadrement crée un « flou » pour les étudiants qui ne comprennent pas toujours la légitimité de chacun et font l'amalgame des trois structures, le plus souvent au détriment des clubs où l'activité n'est pas une simple consommation de pratique sportive.

De plus, le manque criant d'équipements sportifs fait que les UFR STAPS, les SIUAPS et les activités du CRSU passent avant le CLUB UNIVERSITAIRE du fait de leur institutionnalisation par les textes qui les intègrent à l'université.

Il est dommage que le Club, seul endroit où les étudiants peuvent réellement, au profit de toute la population universitaire et environnante, mettre en œuvre leur projet d'accès à la citoyenneté, soit le dernier à bénéficier d'infrastructures sportives dans l'Université. Il ne faut pas s'étonner que certains Clubs universitaires aient été contraints de se tourner presque exclusivement vers des municipalités (avec tous les inconvénients que cette situation comporte).

Les Jeunes Dirigeants de l'UNCU font une proposition qui permettrait de restructurer l'ensemble, en redonnant aux étudiants une part plus active dans le processus sportif universitaire.

• **Les missions pourraient être amendées pour mieux situer les responsabilités de chacun :**

Les S.(I).U.A.P.S pourraient avoir la vocation à l'enseignement des U.V. sport et à la gestion des équipements sportifs universitaires.

• **Le C.R.S.U organiserait exclusivement et uniquement la compétition entre les étudiants.**

• **Les Clubs Universitaires animent les activités de loisirs sportifs et la compétition ouverte sur les Fédérations sportives pour les étudiants, en entretenant des contacts ouverts sur la population environnante.**

De plus, les clubs universitaires, par leur ouverture, sont un excellent terrain pour réaliser des stages préprofessionnels (S.T.A.P.S, tourisme...).

Les compétences (qualifications) de l'entraîneur, la possibilité d'évoluer au meilleur niveau et la place importante faite à la convivialité qui sont le propre du Club universitaire, sont autant d'atouts que semblent rechercher en majorité les jeunes futurs adhérents.

La recherche d'un tarif attractif et adapté est aussi un critère important.

La convivialité des soirées, des stages et des instants partagés sont des moments IMPORTANTS que TOUS recherchent pour maintenir une cohésion et une motivation saine entre les participants des clubs.

Même si l'étudiant est surtout un « consommateur passager d'études », il est enchanté quand il découvre qu'on peut réellement participer à la vie de l'Université, recherche peut-être inconsciente dans un premier temps.

CONCLUSION

L'« image » de l'UNCU et de l'UNCVLS avec une notion d'aide et de soutien aux clubs, de représentativité dans différentes instances nationales et pas uniquement, sous l'aspect financier nous semble à développer !

L'Université pourrait reconnaître que sur le plan du sport, le « Club Universitaire » est un de ses meilleurs outils pour réaliser sa mission d'ouverture et renforcer le rôle humaniste qu'elle prétend jouer dans la société.

4^{ème} FORUM de Jeunes Dirigeants à DIJON

Ce Forum est ouvert à tous les membres des **Clubs Universitaires Français et Européens**, à tous les étudiants de DIJON. Ces journées seront organisées autour du thème "**Comment développer, organiser, faire vivre et interagir les sites internet de nos clubs universitaires ?**".

Les participants développeront à cette occasion les thèmes suivants :

- Les Clubs Universitaires sont des lieux de communication, comment mieux le concrétiser à l'aide d'internet ?

- Comment organiser un site internet pour mettre en évidence nos spécificités de clubs universitaires ?

- Comment faire vivre nos sites avec des mises à jour mensuelles et annuelles. Comment participer à faire vivre la formation, l'accueil dans nos CLSH, le haut niveau. Comment participer à l'élaboration de dossiers ?

- Comment organiser et développer un réseau autour des personnes qui font vivre ces sites en relation avec le site de l'UNCU ?

* Des travaux pratiques seront réalisés.

Un document final sera rédigé puis envoyé à tous les Clubs Universitaires afin que ceux-ci puissent bénéficier du fruit de notre réflexion.

Le Forum des Jeunes Dirigeants se déroulera au siège du Dijon Université Club dans la période du 11 novembre 2002

Renseignements : Grenoble Université Club

Piscine universitaire 38406 SAINT MARTIN D'HERES

tel : 04.76.82.44.36

fax : 04.76.82.44.28

E-mail : philippe.prigent@ujf-grenoble.fr

Les frais de transport pour deux personnes sont pris en charge par l'U.N.C.U. sur la base du billet S.N.C.F 2^{ème} cl. ou d'une voiture pour 3 personnes minimum

REFLEXION SUR LES CONVENTIONS entre les UNIVERSITES et leur CLUB UNIVERSITAIRE

Ce qui vous est proposé ici est la présentation d'une convention type proposée à l'analyse des Clubs sachant que cette proposition correspond bien au profil souhaité pour nos relations entre université et Club Universitaire. Plusieurs Clubs sont déjà inscrits dans cette dynamique. Pour tous, il peut être utile de revisiter ce contrat qu'il nous semble utile de vivifier en permanence.

CONVENTION CADRE FIXANT
LES GRANDES ORIENTATIONS DE PARTENARIAT
ENTRE L'UNIVERSITE DE ET LE CLUB
UNIVERSITAIRE DE

PREAMBULE

A – LES PARTENAIRES

1 – **L'Université de**, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

L'une des missions de service public qui lui sont assignées par la Loi est d'assurer le développement des activités physiques et sportives.

Dans le cadre de cette mission, l'Université est chargée d'assurer la gestion des Installations Sportives Universitaires, propriété de l'Etat, dont elle est affectataire.

2 – **Le Club Universitaire – Association de type « Loi de 1901 »**

C'est un Club Universitaire dont la mission est de développer une politique de présence dans la Cité, en complémentarité avec les missions de l'Université, notamment en facilitant les activités sportives, éducatives et sociales des jeunes.

A la fois enraciné profondément dans le monde universitaire et tourné résolument vers l'extérieur, il est le trait d'union entre l'Université et son environnement.

Sa vocation première est d'assurer la pratique de tous les sports et de participer aux compétitions dans le cadre civil, universitaire et corporatif.

B – LEURS BIENS STATUTAIRES ET FONCTIONNELS

Le Club Universitaire est statutairement rattaché à l'Université de

Son siège est installé sur le domaine de l'Université :

Son Président (peut être), de droit, le Président de l'Université de

Son Président (éventuellement délégué), élu par le Conseil d'Administration, est statutairement choisi, de préférence, parmi les membres de l'Université.

L'Université dispose au Conseil d'Administration du Club de quatre sièges réservés, soit :

* 3 membres de droit : le Président de l'Université, le Directeur du Service des Sports de

l'Université et le directeur de la Faculté des Sciences du Sport ;

* 1 membre invité permanent : le Secrétaire Général de l'Université.

CONVENTION

Entre,
l'Université de représentée par son Président
.....
et
le Club Universitaire représenté par son Président
(éventuellement délégué).....

Considérant que l'objectif de collaboration entre les deux institutions, à savoir le développement des activités physiques et sportives et le plein emploi des Installations Sportives Universitaires, est plus que jamais au centre de leurs préoccupations communes.

Considérant que depuis, date de la Convention existante, la collaboration entre les deux institutions s'est renforcée, et que leur complémentarité s'est imposée en termes de compétences, d'animation et de formation.

Considérant leur souci commun de présence dans la Cité et de participation au développement de celle-ci, notamment par une politique en faveur des jeunes et une aide à l'insertion et à la reconversion des athlètes.

Considérant que cette situation a donné lieu à des échanges de services humains, financiers, logistiques, patrimoniaux.

Considérant l'évolution des effectifs universitaires.

Que dans ces conditions, il y a lieu, pour mieux asseoir et renforcer la collaboration entre les deux établissements, de lui donner une meilleure base juridique. Il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'Université de apporte son soutien au Club Universitaire par tous moyens appropriés dans la mesure où les activités du Club Universitaire cadrent avec les objectifs communs définis ci-dessus.

Elle contribue à la mise en œuvre des moyens humains et matériels indispensables au bon fonctionnement du Club Universitaire, selon des règles à définir, suivant les cas de figure.

Elle confie au Club Universitaire la mission de la représenter au sein du mouvement sportif civil, par le biais de ses sections sportives de compétition.

Elle charge le Club Universitaire d'assurer le plein emploi des Installations Sportives Universitaires et de veiller, en collaboration avec ses services, à la bonne tenue, à la sécurité et à la protection du domaine de l'Université : lieu du siège du Club.

Dans le cadre de sa politique d'intégration dans la Cité, de développement du sport, d'aide à l'insertion ou à la reconversion des sportifs, elle peut confier au Club Universitaire l'organisation d'actions d'animation ou de formation ainsi que la mise en œuvre de moyens humains ou logistiques. Dans cette hypothèse, un accord spécifique est établi entre les parties.

Article 2

Le Club Universitaire affirme sa vocation universitaire en prolongeant l'action de l'Université dans les domaines sportif, éducatif et social, par le développement d'une politique de présence dans la Cité, en complémentarité avec les missions de l'Université, dans des secteurs d'activités complémentaires de celles-ci.

Il facilite la participation des étudiants aux compétitions relevant des différentes Fédérations sportives, notamment, en favorisant, par une politique tarifaire préférentielle, leur adhésion aux différentes sections sportives du Club.

Il contribue, par son action, à la présence de l'Université au sein des instances sportives régionales ou nationales auxquelles il a accès de par son statut de Club et auprès desquelles il s'engage à défendre les intérêts universitaires.

Il est une structure d'accueil contribuant, par une politique conjointe avec l'Université, à la mise en œuvre d'actions susceptibles de faciliter la préparation et la promotion sociale des athlètes, notamment les athlètes de haut niveau, en milieu universitaire.

Article 3

L'Université et le Club Universitaire se proposent de prendre toutes mesures utiles tendant à s'assurer une réciprocité de services, en fonction des besoins de l'un et des possibilités de l'autre.

Article 4

Dans cet esprit, l'Université assure au Club Universitaire, pendant la période d'activités universitaires, un temps d'utilisation suffisant des Installations Sportives Universitaires, permettant de répondre aux besoins du Club Universitaire.

Un planning d'utilisation des installations, tenant compte de la spécificité des différentes activités et des impératifs prioritaires de l'enseignement, est arrêté au plus tard le 15 Mai de chaque année, pour l'année universitaire suivante, sous l'autorité du Président de l'Université, par le Directeur du S.U.A.P.S., en concertation avec le Directeur de la Faculté des Sciences du Sport et le Président du Club Universitaire – ou leurs représentants.

Chaque trimestre, un compte rendu d'utilisation effective des Installations sera fourni permettant à la fois des ajustements et en même temps une meilleure efficacité de la mission de plein emploi confiée au Club Universitaire.

Article 5

L'Université confie au Club Universitaire la responsabilité de l'utilisation et de l'animation des installations en dehors des temps d'utilisation universitaire, cette disposition ne faisant toutefois pas obstacle à l'organisation, par l'Université, de manifestations ponctuelles avec des partenaires extérieurs, le cas échéant, avec la collaboration du Club.

A ce titre, le Club Universitaire assure leur emploi optimum :

* soit par l'organisation d'activités propres susceptibles de concourir à la politique commune de développement du sport ou d'actions dont la maîtrise d'œuvre lui a été confiée dans le cadre d'un partenariat avec les organismes publics ou privés et qui entrent dans le champ d'activités du Club ;

* soit par l'ouverture des Installations au public, sous le contrôle et l'autorité de l'Université;

* soit par la recherche d'utilisateurs extérieurs susceptibles d'apporter une participation financière à la gestion des équipements.

Les contrats ou Conventions fixant les conditions de mise à disposition des Installations à ces utilisateurs

extérieurs sont établis entre l'Université et l'organisme concerné et leur produit est encaissé directement par l'Agent Comptable de l'Université.

Article 6

En tant que partenaire de l'Université, le Club Universitaire participe aux frais de gestion des Installations Sportives Universitaires pour une somme annuelle fixée à Euros pendant la durée de la présente Convention.

Cette contribution inclut le produit des contrats et Conventions démarchés par le Club Universitaire pour le compte de l'Université mentionnés à l'article 5 ci-dessus et passés par celle-ci au cours de l'année considérée.

La différence par rapport à la somme de Euros précitée est versée directement par le Club Universitaire à l'Agent Comptable de l'Université sur production, par celui-ci, du décompte de la somme à verser.

Des acomptes trimestriels basés sur la redevance de l'année précédente sont versés par le Club Universitaire, en cours d'année, la régularisation intervenant à l'issue de l'apurement des comptes.

Article 7

L'Université s'engage à assurer l'ouverture permanente des Installations.

Dans l'hypothèse d'une réduction sensible des moyens budgétaires et humains mis à la disposition de l'Université pour la gestion des Installations, en cas de travaux d'entretien de réfection ou de mise en sécurité des Installations, ou en cas de force majeure, une décision de fermeture totale ou partielle peut être prise par le Président de l'Université en concertation avec le Club Universitaire.

Si la durée de cette fermeture excède les périodes normales de maintenance ordinaire des Installations, les dispositions financières prévues à l'article 6 sont révisées, en fonction des Installations fermées et du temps de cette fermeture, celle-ci entraînant, pour le Club Universitaire, une réduction de l'action lui permettant de se procurer les ressources nécessaires.

Article 8

Aucun bâtiment ou terrain ne peut être construit, implanté ou aménagé par le Club Universitaire sur le domaine de l'Université où est implanté le siège du Club, sans l'accord écrit préalable de l'Université, cet accord devant préciser les modalités matérielles, financières et juridiques de la réalisation.

Les bâtiments fixes ainsi que les terrains érigés ou aménagés par le Club Universitaire antérieurement à l'établissement de la présente Convention deviendront propriété de l'Etat à l'expiration des baux emphytéotiques existants ou propriété de l'Université suivant accord explicite de transfert de propriété établi entre le Club Universitaire et l'Université pour chacun des bâtiments ou terrains considérés.

Les bâtiments "mobiles" existants à la date de la signature de la présente Convention demeurent propriété du Club Universitaire, sauf accord particulier avec l'Université.

Un inventaire des locaux implantés au Siège Social, assorti de leur régime de propriété, est annexé à la présente Convention.

Article 9

La présente Convention abroge et remplace la Convention du

Article 10

La présente Convention est conclue à compter de l'année universitaire pour une période de 3 années universitaires. A ce terme, elle fera l'objet d'une renégociation portant notamment sur les dispositions financières prévues à l'article 6.

Elle peut être modifiée à tout moment, par voie d'avenant recueillant l'assentiment des deux parties, les nouvelles dispositions prenant effet l'année universitaire suivante.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, au plus tard le 1^{er} Septembre d'une année universitaire déterminée, l'effet de la dénonciation n'intervenant que le 1^{er} Septembre de l'année universitaire suivante.

A, le

M..... M.....
Président de Président du Club (ou Président Délégué)
l'Université de du Club Universitaire.....

Les travaux en cours à l'UNCU

Suite à l'USE 2001 qui a porté sur "L'Europe garante de l'éthique sportive ? "un "Séminaire permanent" continue de travailler sur ce thème. Les objectifs développés par ce groupe de travail sont :

- 1) Coller au plus près des évolutions de l'institution européenne en particulier la "convention européenne" qui doit définir la place du sport dans le futur traité qui présidera au futur fonctionnement de l'Europe.
- 2) Dans cette perspective, nous travaillons à une "audition au Parlement Européen", ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de comité d'éthique sportive européen.
- 3) Nous avons sollicité chaque Club pour qu'il discute la charte éthique de l'UNCU afin de préparer notre assemblée générale de fin d'année.
- 4) Nous sollicitons chaque Club qui développe des activités de CLSH à dominante sportive pour préparer l'année 2004, année de l'éducation par le sport.
- 5) Nous étudions les modalités d'insertion de modules de formation à l'éthique dans les cursus de formation dans le domaine du sport.

Par ailleurs nous travaillons sur le projet de mise en place d'un Brevet Fédéral (Brevet d'Animateur des Clubs Universitaires). Ce Brevet Fédéral devrait permettre de consolider notre place dans un mouvement sportif dont le Ministère n'a plus la charge de la Jeunesse, et ceci, en particulier pour nos CLSH à dominante sportive.

Une refonte des statuts de l'UNCU est en cours, conformément à la loi qui l'impose à toutes les Fédérations.

Lu dans LUCARNE N° 122

Année 2000 COUPE UNIVERSITAIRE DE RUGBY

Le Clermont-Ferrand Université Club organisera, durant le week-end de l'Ascension les 1 2 et 3 juin 2000 le 3^{ème} Open Universitaire Européen de Rugby. Renseignements :
Jacques JOURDE au C.U.C. : 04.73.40.80.66

AU REVOIR JACQUES

Jacques nous quitte sans rien dire, sans rien nous dire, sans déranger les gens...

C'est tout lui, discret jusqu'au secret et pourtant paradoxalement il suffit de lever l'écorce, de gratter la carapace pour découvrir une extraordinaire générosité qui l'a, sa vie durant, conduit vers les autres. Naturellement son métier de chirurgien n'y est pas étranger et l'a, dans ce cadre, amené presque en catimini, au cas par cas, vers des missions humanitaires. Au quotidien, il est allé bien au-delà, son engagement désintéressé dans le mouvement associatif caractérise bien cette générosité. Pendant plus de trente ans, il a marqué de son empreinte la vie du Clermont Université Club, son seul club, celui de son père, de son fils, de ses amis où il a pratiqué longtemps, puis dirigé la section rugby comme président et dans le même temps, s'est investi dans la direction de la structure omnisports. Il s'est engagé sur des valeurs pour les faire vivre et les transmettre avec la volonté de rendre ce qu'il avait reçu. Articulées autour de la générosité, de la solidarité, de l'honnêteté, de la fidélité en amitié et à ses idées, ces valeurs constituent les points cardinaux du personnage. Ouvert et cultivé, c'est avec cette boussole qu'il a convaincu sans contraindre, entraîné sans embrigader, orienté sans les perdre, ses compagnons de route pendant ces longues années. Si on ajoute à cela ses qualités d'organisateur, ce n'est pas un hasard s'il a été sollicité pour occuper pendant 10 ans les fonctions de secrétaire général à la ligue d'Auvergne de rugby. Il a mis l'homme au centre de ses préoccupations. En fait, il aimait les autres. Soucieux de sa famille, de ses enfants, de ses petits-enfants et de leur devenir, même si là encore, sa pudeur naturelle le rendait discret, celui qui le connaissait savait à quel point, combien il s'intéressait à tous et combien il les aimait. Aujourd'hui tu ne nous quittes pas complètement, tu nous laisses une empreinte, une leçon de vie et on en a bien besoin, j'espère que nous en ferons bon usage.

Au revoir Jacques

Hommage de Jean-Claude MADELMONT

Les dirigeants des Clubs, rassemblés par l'UNCU autour de Jean-Claude, se joignent à cet hommage.

LUCARNE N° 136 – Juin 2002
Bimestriel édité par le LILLE UNIVERSITE CLUB
180 avenue Gaston Berger 59000 LILLE
Directeur de publication : Robert DENEL
N° ISSN : 0299.125X – Dépôt légal Mars 2000
Numéro de commission paritaire 68733